

Meur Joseph Marie Martin Curmiger d'ad Saunane
 reussin requis en ligni avec les parties esleues
 L'ieur grabber la de dete peyin illiteres et communelle
 a dire

Joseph Marie Martin

L'abbé de Nade

Guallet L'abbé
 Joseph Marie Martin
 nonuene

en demoi no^{re} royal qui pourroit no^{re}

Comparution et accis pour l'ouster
 la mort de messire philipe
 Stanhope eig^{re} en voye extraordinaire
 de la maieste d'irannique a l'ulow
 de dresde en taxe

Le an mis septuies soixante huit et le sire
 de mois de novembre pardevant nous Jacques verand
 nous rra bienue et droit nous public applique
 en royal de la ville d'aignon residant en elle de
 l'ile de l'ur environ les quatre heures apris midi
 dans notre maison et etude se soupresenter
 messires cyrus de Carteres ancien chanoine de
 l'isle en flandres et deni a minsbentri droun
 originaires anglais Residant ledit lieu de Carteres
 de l'adde l'ombas approuves l'addition et le servoi

Carteres
 M Brown

accidit hinc et sic d' seign' Brown d'un sen-
terroir depuis quelque temps lesquels nous aurions
dit et exposé que messire philippe Stanhope
1797. actuellement envoie extraordinaire de
la maine britannique à la cour de dresde
en saxe qui habitoit depuis environ lespace
de six mois la campagne de mon^{seigneur} d'armax de
appellé saint gervais s'irre au terroir du dit
hinc y seroit deedi ce sord'hui ser environ
les deux heures après unuit en suite d'une
longue maladie, et comme il importe à mad^{ame}
la veuve qui habitoit avec lui et leur famille
la de campagne de faire luster de la mort
nous aurions requis à ce fin de vous transporter
à la de campagne et apartment ou il est deedi
à quoi vous nous souvenez offert par vous
desceite nous étant transporté avec le dit
seign' de larterer et Brown, à la de campagne
nous serions tout monté avec le venoim après
nommé dans une chambre au premier
cours faisant face au midi ou nous aurions
trouvé esendé sur un lit placé dans une
alors le cadavre d'un homme que nous étions
notre avons reconnu être celui de d' seign' —
Larteret N. R. Brown

philippe tranhope pour l'avoir connu
 personnellement et en l'honneur de le voir et
 visité plusieurs fois de son vivance à lade
 campagne, et les d'leig^s de cartores, et broun
 l'estaur, successivement approché dudit ladaure
 après l'avoir bien et d'viselement examiné nous
 nous déclarer moyennant serment être celui
 dudit leig^s tranhope pour l'avoir pareillement
 connu personnellement et visité très souvent
 depuis qu'il habitoit lade campagne et
 notamment dans la dernière maladie de
 quoi et de tout ce dessus nous ont requis acty
 qui a été fait ou en la venue d'icelluy en présence
 de jostyph zuitner, george Reulest et pierre
 laune, et francois giraud qui nous ont déclaré
 moyennant serment être celui dudit leig^s
 tranhope pour être les dits zuitner, Reulest, et
 laune à son service, et ledit giraud pour
 l'avoir vu dans la dernière maladie de nous
 requis et appelé soussigné avec les d'leig^s
 de cartores et broun approché les d'leig^s
 Cartores

B. N. D. M. Joseph Zuitner
 George Reulest pierre laune

Giraud